



ENTREPRISES | CHRONIQUE

PAR PIERRE-YVES GOMEZ

On prend des femmes
et on recommence

La loi Copé-Zimmermann, votée en 2011 pour inciter les entreprises à atteindre la parité en matière de gouvernance, édicte que « l'un ou l'autre sexe » ne pourra pas représenter moins de 40% des postes au sein des conseils d'administration des sociétés cotées à l'horizon 2017. Une étape intermédiaire est prévue en 2014, avec un seuil fixé à 20% au minimum.

Il n'y aura pas besoin d'attendre cette date pour vérifier que les entreprises appliquent la loi bien plus rapidement que prévu. Dès 2012, les femmes représentaient 21% des postes d'administrateur. A ce rythme, la parité serait donc atteinte bien avant 2017. Mais pour comprendre cet engouement pour la loi, il faut évaluer son impact concret sur la gouvernance des entreprises.

Une étude réalisée par la chaire en gouvernance de l'ESC Dijon Bourgogne donne quelques idées sur la question. Elle porte sur 243 entreprises, mais les résultats concernant les 112 plus grandes sont particulièrement décisifs, car ces sociétés réalisent à elles seules le quart du produit intérieur brut (PIB) français. Or, on constate qu'en 2012, sur les 1420 administrateurs de ces sociétés, 23% étaient des femmes. L'objectif de 2014 est donc dépassé avec deux ans d'avance!

Mais les données sur le profil des administratrices sont particulièrement instructives. 54% d'entre elles se déclarent « indépendantes », et ne sont donc liées à l'entreprise ni par le capital ni par le travail. 27% sont étrangères (contre 14% pour les hommes) et, parmi elles, un peu moins de la moitié sont anglaises ou américaines. 59% des administratrices ont exercé des fonctions de direction, dont 43% dans la finance.

Les nouvelles administratrices confirment donc le type de gouvernance mondialisée et financiarisée des grandes sociétés que l'on connaît depuis vingt ans. Une différence néanmoins, leur moyenne d'âge est de 53 ans, contre 59 ans pour les hommes. Ce sont donc les mêmes profils, mais en un peu plus jeunes...

Reproduction sociale accentuée

La parité homme-femme modifierait-elle cependant la sociologie des conseils? On est à peine surpris de constater que plus de la moitié des administratrices sont issues d'une grande école, pour l'essentiel d'une école d'« élite ». Un quart d'entre elles a déjà exercé une fonction dans un ministère. Quant à la concentration du pouvoir grâce à l'exercice de plusieurs mandats: 78% des administratrices détiennent au moins deux mandats et 40% en ont quatre.

On ne manquera pas de se féliciter de constater que les femmes ne sont pas désignées dans les conseils pour des capacités différentes de celles des hommes, et qu'on leur applique les mêmes exigences et les mêmes normes de sélection. Mais... c'est aussi le problème. Car la parité homme-femme ne changera pas grand-chose, semble-t-il, à la gouvernance des entreprises. Elle confirmera et même accentuera la reproduction sociale que le sociologue Camille Peugny constate dans toute la société (*Le Destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Le Seuil, 128 pages, 11,80 euros, 2013). Le gouvernement des grandes entreprises est finalement un reflet fidèle de la reproduction à l'identique des élites féminines.

Cela explique sans doute l'absence de résistance à la mise en œuvre de loi Copé-Zimmermann par les grandes entreprises. En revanche, on voit beaucoup moins d'emballement vis-à-vis de la loi sur la représentation des salariés, votée en mai 2013, qui impose aux entreprises de plus de 5 000 salariés deux administrateurs salariés dans les conseils de plus de 12 membres, et un seul dans les conseils de moins de 12 membres. Une arithmétique encore bien éloignée de la parité capital-travail, mise en place en Allemagne depuis... 1976. En France, l'argument partout répété pour expliquer la prudence du législateur est... qu'il faut laisser du temps au temps. ■

PIERRE-YVES GOMEZ est professeur à l'École de management de Lyon directeur de l'Institut français de gouvernement des entreprises et président de la Société française de management